

COMMUNE D'IXELLES
7è Direction URBANISME
Monsieur A. ALBISHARI
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 IXELLES

V/réf. : Permis d'urbanisme 171/2005/242-38
N/réf. : AVL/CC/XL-2.321/s.383
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : IXELLES. Rue de la Paix, 38 / rue Longue Vie, 17-19. Rénovation d'un appartement et modification de la toiture. Dossier de régularisation.
(Correspondant : F. LETENRE)

En réponse à votre lettre en référence du 13 décembre 2005, réceptionnée le 4 janvier 2006, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 11 janvier 2006, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur la régularisation de transformations perpétrées à la toiture, côté rue Longue Vie, d'un immeuble situé dans la zone de protection de l'église Saint-Boniface. Celles-ci concernent l'aménagement d'une extension sous forme d'une lucarne de facture assez grossière tant par sa mise en œuvre que ses proportions exagérées.

La Commission déplore cette intervention non seulement du point de vue de son aspect hybride – il s'agit d'un bloc cubique qui ne correspond en rien aux proportions et à la typologie des lucarnes – mais également par le fait qu'elle vienne interrompre un alignement resté jusqu'ici cohérent et homogène.

Dès lors, la Commission ne souscrit pas à sa régularisation de cette lucarne qui ne présente ni des dimensions ni une esthétique acceptables en regard du tissu urbain de qualité dans lequel l'immeuble est intégré.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. - A.A.T.L. – D.U.